



2024-068

**REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION**

Place de l'Eglise
Rue de Kresker
Lundi 25 mars 2024

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Madame AZHAR représentant la Société Bpdet en date du 20 Mars 2024 relatif à l'intervention sur le clocher de l'église avec une nacelle,

Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer la circulation pendant la durée du chantier,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

La rue du Kresker est interdite au stationnement et à la circulation entre la place de l'église et la rue de Kermorvant le lundi 25 mars 2024 de 7h jusqu'au 18h.

ARTICLE DEUXIEME

La signalisation correspondante sera mise en place par la société et sous contrôle de celle-ci durant la durée du chantier avec déviation par la rue du puit

ARTICLE TROISIEME

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- Centre de secours de Carnac
- Gendarmerie de Carnac
- Service déchets AQTA
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Communication
- La société Bodet

Fait à La Trinité-sur-Mer, le 20 mars 2024

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le **21 MARS 2024**